



Délibération	2019-05-ASCG
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5.1.2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019

### QUESTION N°2019-05

**FINANCES** : Demande de subvention au titre de la DETR dans le cadre des travaux de rénovation de l'Eclairage public – validation du plan de financement.

**RAPPORTEUR** : Madame Caroline SAUDEMONT

Considérant que l'Etat poursuit son action d'aide à l'investissement au bénéfice des communes,  
Considérant l'appel à projets DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) de l'exercice 2019,

Considérant que les dépôts de dossiers de demande de subvention devaient être effectués pour le 25 janvier 2019, par voie dématérialisée, auprès des services de la Préfecture,

Considérant que la Ville d'Arques a déposé plusieurs dossiers de demandes de subvention dont celui concernant la rénovation de l'Eclairage public ; ce dernier visant à remplacer les lanternes polluantes (ballons fluorescents ou lanternes boules) par des éclairages performants dotés de la technologie leds avec gradation et système communicant radio avec détection.

Considérant qu'il convient à présent de compléter le dossier,

Considérant le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Honoraires sur Travaux		FDE * (66%)	60 962,00 €
Travaux	91 935,10 €	DETR (14%)	12 586,08 €
		Fonds propres de la Ville d'Arques (20%)	18 387,02 €
		Emprunt	
<b>MONTANT H.T. DE L'OPERATION</b>	<b>91 935,10 €</b>	<b>MONTANT HT DE L'OPERATION</b>	<b>91 935,10 €</b>

\*FDE : Fédération Départementale de l'Energie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide :

- 1) De valider le plan de financement tel que proposé,
- 2) D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à la demande de subvention au titre de la DETR – rénovation de l'éclairage public.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 12 mars 2019

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 12 MARS 2019**

**Affiché le 13 Mars 2019**

L'An Deux Mille Dix-neuf le douze mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 06 mars 2019, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST – Danièle DEBAVELAERE - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

**Absents excusés :**

Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT  
Roxanne PEPE ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL  
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 26 présents
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

**Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.**